



Incapacité d'exercer en acm casier b2

Par Doudoudine

Bonjour

Ayant été jugée coupable de recel d'abus de confiance en mars 2023 j'ai été condamnée à 6 mois avec sursis simple. Cependant je travaille avec les enfants et la DRAJES vient de me déclarer en incapacité d'exercer suite à l'ouverture d'un casier numéro 2.

Est-ce normal ? J'ai cru comprendre que seules les condamnations de recel sans sursis apparaissent dans ce casier.?

Merci d'avance pour votre réponse